



CATALOGUE COMMÉMORATIVES



Tirages, explications thématiques...



2

0

0

8

10 pièces commémoratives
10 pays
~ 64 millions de pièces émises

1^{ère} pièce commémorative officielle
en couleur (France)

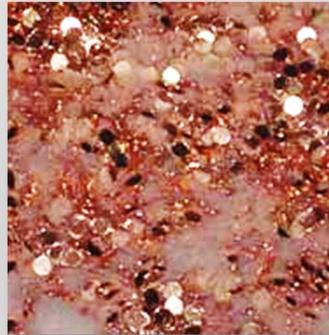


Fabrication des euros à Pessac - étape 5 : brillantage des flans

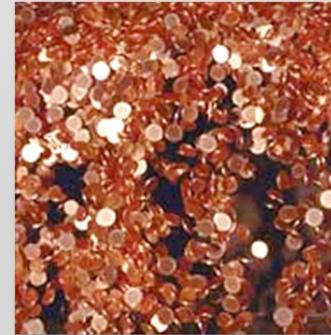
Les flans cuivrés sont polis puis séchés.



Entrée en machine
à brillanter.



Brillantage des
flans.



Séchage des flans.

Source : <http://sceco.univ-poitiers.fr/hfranc/MonnaiedeParis/FabricPessac.htm>

4



Tirage total : 31 275 000
Février 2008

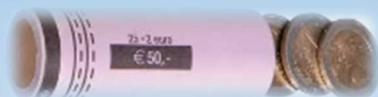
ALLEMAGNE

Hambourg

Cette pièce est la troisième d'une série de 16 pièces de 2 euros commémoratives sur les Länder allemands. La partie interne de la pièce représente l'Église Saint-Michaelis de Hambourg. À droite du monument, de bas en haut, apparaissent l'initiale du graveur *O* et la marque d'atelier représentée par une des lettres *A, D, F, G* ou *J*. L'anneau externe comporte, dans sa partie inférieure, les mots *BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND*, et dans sa partie supérieure ; le millésime *2008* et douze étoiles



Hambourg est une ville et un des 16 Länder composant l'Allemagne. Située au nord du pays, près de l'embouchure de l'Elbe et à proximité de la mer du Nord, Hambourg est la 2ème plus grande ville d'Allemagne (après Berlin) et le 1er port du pays. L'**église Saint-Michel**, construite de 1751 à 1762, n'est pas seulement l'église baroque la plus connue d'Allemagne du Nord, elle possède également le plus haut clocher d'Allemagne, avec des cadrans d'un périmètre dépassant les 24 mètres. Sa tour, le « Michel », est haute de 132 m et dispose d'une plateforme panoramique qui domine le port et la ville



UNC : 30 000 000

A : 1M, D : 8,9M, F : 9,6M, G : 4,2M, J : 6,3



BU SA : 80 000 x5



BU cc 5p : 50 000



BE SA : 70 000 x5



BE cc 5p : 55 000



Tirage total : 5 018 000
Mai 2008

BELGIQUE

Thème abordé par
Belgique, Finlande,
Italie et Portugal

60^e anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme

La partie interne de la pièce représente des lignes courbes autour d'un rectangle sur lequel figure le chiffre 60. Au-dessus du dessin, le millésime 2008, et en-dessous, l'inscription *UNIVERSAL DECLARATION OF HUMAN RIGHTS*. Le nom du pays dans les trois langues officielles *BELGIE — BELGIQUE — BELGIEN* est inscrit en demi-cercle dans le bas. La marque d'atelier et la marque du Commissaire des Monnaies figurent respectivement à gauche et à droite.

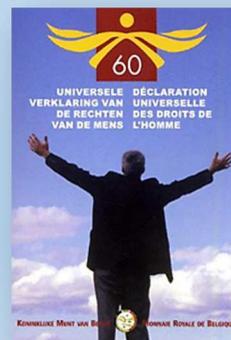


La *Déclaration universelle des droits de l'homme*

(DUDH) est adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 10 décembre 1948 à Paris au palais de Chaillot par la résolution 217 (III) A. Elle précise les droits fondamentaux de l'homme. Sans véritable portée juridique en tant que tel, ce texte n'a qu'une valeur d'une proclamation de droits.



UNC : 5 000 000



BU bli : 12 000



BE écrin : 6 000



FINLANDE

Thème abordé par Belgique, Finlande, Italie et Portugal

60^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme

La partie interne de la pièce illustre une silhouette humaine aperçue au travers d'une ouverture en forme de cœur dans un mur de pierre. Le texte *HUMAN RIGHTS* apparaît sous le cœur. Le millésime *2008* est gravé au-dessus du cœur. L'indication du pays d'émission *FI*, la lettre *K*, (initiale de l'artiste Tapio Kettunen) et la marque d'atelier apparaissent dans le bas du dessin.

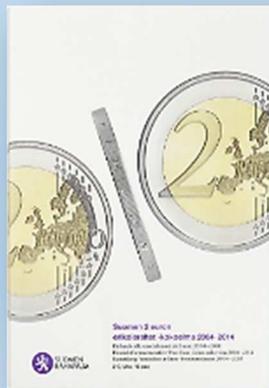


La **Déclaration universelle des droits de l'homme** (DUDH) est adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 10 décembre 1948 à Paris au palais de Chaillot par la résolution 217 (III) A. Elle précise les droits fondamentaux de l'homme. Sans véritable portée juridique en tant que tel, ce texte n'a qu'une valeur d'une proclamation de droits.



La **Déclaration universelle des droits de l'homme** (DUDH) est adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 10 décembre 1948 à Paris au palais de Chaillot par la résolution 217 (III) A. Elle précise les droits fondamentaux de l'homme. Sans véritable portée juridique en tant que tel, ce texte n'a qu'une valeur d'une proclamation de droits.

Tirage total : 1 500 000
Octobre 2008



UNC : 1 447 900 dont 1 500 dans set 2004/2014

BU SA : 20 000

BU 2004/2009 : 9 600

BE SA : 2 500

BE écriin : 20 000

FRANCE



Présidence française du Conseil de l'Union européenne au deuxième semestre 2008

Dans la partie interne de la pièce, le motif, réalisé par *Philippe Starck*, est constitué par l'inscription: *2008 PRÉSIDENTIE FRANÇAISE UNION EUROPÉENNE RF*. La marque de la Monnaie de Paris (corne d'abondance) et celle du Graveur général (cor de chasse) sont situées en bas, respectivement à gauche et à droite. Sur l'anneau externe de la pièce figurent les douze étoiles du drapeau européen.

La [présidence française](#) du Conseil de l'Union européenne de 2008 est la douzième présidence du Conseil de l'Union européenne effectué au second semestre 2008 (du 1er juillet au 31 décembre) par la République française. Elle a pris le relais de la Slovaquie (présidence de janvier à juin 2008), et elle fut suivie par la présidence de la République tchèque (présidence de janvier 2009 à juin 2009)



Tirage total : 20 084 936
Juillet 2008



Philippe Starck et la pièce



UNC : 20 064 000



BU cc : 10 936



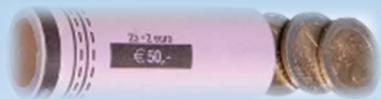
dont 5 000 en couleur



BE écrin : 10 000



Tirage total : 2 500 000
Décembre 2008



UNC : 2 500 000

ITALIE

Thème abordé par
Belgique, Finlande,
Italie et Portugal

60^e anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme

La partie interne de la pièce représente un homme et une femme avec les symboles du droit à la paix, à l'alimentation, au travail et à la liberté représentés par le rameau d'olivier, l'épi de blé, la roue dentée et le fil de fer barbelé et les anneaux de chaîne brisés du chiffre 60. Au centre, les initiales *RI* du pays émetteur ; à gauche le millésime 2008 ; à droite les initiales *MCC* de l'artiste Maria Carmela Colaneri et la marque d'atelier *R* ; en bas, un cartouche avec l'inscription *DIRITTI UMANI*. Les douze étoiles du drapeau européen figurent sur l'anneau externe de la pièce.



BU : 0



BE : 0



La **Déclaration universelle des droits de l'homme**

(DUDH) est adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 10 décembre 1948 à Paris au palais de Chaillot par la résolution 217 (III) A. Elle précise les droits fondamentaux de l'homme. Sans véritable portée juridique en tant que tel, ce texte n'a qu'une valeur d'une proclamation de droits.

LUXEMBOURG



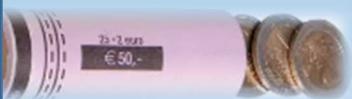
Tirage total : 1 047 500
Février 2008

Le Grand-Duc Henri et sa résidence officielle, le Château de Berg

La pièce comporte sur sa partie interne, au premier plan sur le côté gauche, l'effigie de Son Altesse Royale le Grand-Duc Henri, de profil à droite, et, à l'arrière-plan sur le côté droit, l'image du Château de Berg. La date 2008, encadrée par le poinçon de la Monnaie et la marque de l'atelier de gravure, est inscrite dans le haut de la partie interne. Le nom du pays émetteur, *LËTZEBUERG*, apparaît au bas de la partie interne. Les douze étoiles du drapeau européen figurent sur l'anneau externe de la pièce.



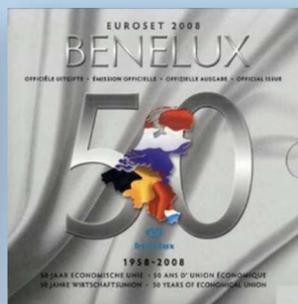
Le [château de Colmar-Berg](#) est la résidence principale de la famille grand-ducale du Luxembourg. Il est situé dans la localité de Colmar-Berg, dans le centre du Luxembourg, près du confluent des rivières Alzette et Attert. La propriété des bois du château de Berg fut acquise par la famille royale néerlandaise en 1845. Depuis 1964, le château est la résidence principale de la famille grand-ducale de Luxembourg



UNC : 1 000 000



BU SA : 15 000



BU SA : 12 500



BU cc : 15 000



BE SA : 2 500



BE 2004/2008 : 2 500

PORTUGAL

Thème abordé par Belgique, Finlande, Italie et Portugal



60^e anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme

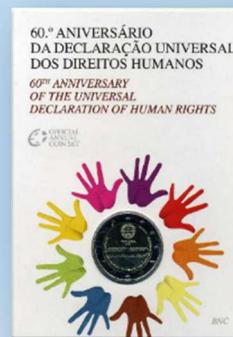
La partie intérieure de la pièce montre les armoiries portugaises dans la partie supérieure, au-dessus du nom du pays émetteur ("PORTUGAL"), l'indication de l'année "2008" et un dessin géométrique dans la moitié inférieure du centre. La légende *60 ANOS DA DECLARAÇÃO UNIVERSAL DOS DIREITOS HUMANOS* est inscrite le long des deux tiers inférieurs de l'anneau interne, suivie de l'inscription *Esc. J. Duarte INCM* en très petits caractères. Les douze étoiles du drapeau européen figurent sur l'anneau externe de la pièce.

Tirage total : 1 025 000
Septembre 2008

La **Déclaration universelle des droits de l'homme** (DUDH) est adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 10 décembre 1948 à Paris au palais de Chaillot par la résolution 217 (III) A. Elle précise les droits fondamentaux de l'homme. Sans véritable portée juridique en tant que tel, ce texte n'a qu'une valeur d'une proclamation de droits.



UNC : 1 000 000



BU cc : 15 000



BE cc : 10 000

SAINT MARIN



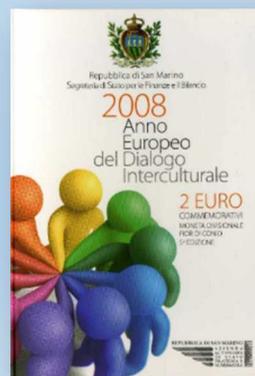
Tirage total : 130 000
Mai 2008

Année européenne du dialogue interculturel

La partie interne de la pièce représente les différentes cultures des cinq continents présentes sur le continent européen, symbolisées par cinq silhouettes humaines et par les textes sacrés des différentes communautés. Les inscriptions en arc de cercle complètent le dessin : en haut, *SAN MARINO*, au dessus du millésime *2008* ; en bas, *ANNO EUROPEO DEL DIALOGO INTERCULTURALE* et les initiales *E.L.F.* de l'artiste, Ettore Lorenzo Frapiccini ; à gauche, la marque d'atelier *R.* Les douze étoiles du drapeau européen figurent sur l'anneau externe de la pièce.



Par la décision n°1983/2006/CE en date du 18 décembre 2006 du Parlement européen et du Conseil, 2008 a été proclamée " [année européenne du dialogue interculturel](#) ". Cette initiative vise à développer le dialogue interculturel au sein de l'Union et à inclure la problématique des différences culturelles dans une réflexion sur la citoyenneté européenne.



UNC : 0

BU cc : 130 000

BE : 0

SLOVENIE



500^e anniversaire de Primož Trubar

La partie interne de la pièce représente l'effigie de Primož Trubar de profil à gauche. À gauche, en deux demi-cercles, les inscriptions *PRIMOŽ TRUBAR* et *1508-1586*. En bas à droite, en demi-cercle, l'inscription *SLOVENIJA 2008*.



[Primož Trubar](#) (8 juin 1508 - 28 juin 1586) était un réformateur protestant slovène. Il fut fondateur et premier *superintendent* de l'Église protestante de la Slovénie, unificateur de la langue slovène et auteur du premier livre imprimé en slovène.

Tirage total : 1 000 000
Mai 2008



UNC : 950 000



BU cc : 10 000



BE caps : 40 000

VATICAN

2008, année dédiée à Saint Paul

La partie interne de la pièce représente la conversion Saint Paul : se rendant à Damas, représentée en arrière-plan, Saint Paul ébloui par une lumière venant du ciel tombe de son cheval qui se cabre. Deux inscriptions en arc de cercle entourent le dessin : à gauche le pays émetteur *CITTÀ DEL VATICANO* et à droite la légende : *ANNO SANCTO PAULO DICATO*. Le millésime *2008* se trouve à droite, ainsi que la marque monétaire *R* et le nom de l'artiste *VEROI* ; tout en bas, le sigle du graveur Luciana De Simoni *L.D.S. INC.* Sur l'anneau externe de la pièce figurent les douze étoiles du drapeau européen.



La conversion de [Paul](#), décrite dans le Nouveau Testament, se réfère à l'un des événements de la vie de Paul de Tarse. [Actes des Apôtres, chapitre 9](#)
« Comme il était en route et approchait de Damas, une lumière venant du ciel l'enveloppa soudain de sa clarté. Il tomba par terre, et il entendit une voix qui lui disait : « Saul, Saul, pourquoi me persécuter ? ». Il répondit : « Qui es-tu, Seigneur ? — Je suis Jésus, celui que tu persécutes. Relève-toi et entre dans la ville : on te dira ce que tu dois faire »



Tirage total : 106 084
Octobre 2008



UNC : 0



BU cc : 85 000
+ 6 084 employés Vatican



BU EPN : 15 000



BE : 0